

17. Instruction obligatoire dès 3 ans : la garantie d'une école plus juste ?

Auteur

Pascale Garnier

**docteur en sociologie, professeur en
sciences de l'éducation, Université Paris 13**

– USPC

L'expertise universitaire, l'exigence journalistique

27 mars 2019, 22:31 CET, The conversation

Adopté le 19 février à l'Assemblée nationale, le projet de loi « pour une école de la confiance » a abaissé à 3 ans l'âge de l'instruction obligatoire, contre 6 ans auparavant. Une réforme qui ne va pas entraîner de bouleversement statistique : à l'heure actuelle, seule une infime partie des enfants de 3 ans à 5 ans (moins de 3 %, soit près de 25 000 enfants) ne fréquentent pas l'école maternelle. Dans la plupart des cas, ils vivent sur des territoires notoirement sous dotés comme L'Outre-Mer ou la Seine-Saint-Denis. La loi permettrait-elle alors de parachever un objectif de justice sociale ? Notons qu'il existait déjà, dans le Code de l'éducation, une obligation impartie à l'État d'accueillir tous les enfants à partir de 3 ans. La nouvelle loi en inverse donc le sens, en engageant désormais la responsabilité individuelle des familles.

La diversité en question

Alors qu'elle était plébiscitée par les parents, cette fréquentation volontaire devient une obligation assortie de sanctions (leur nature et la manière de contrôler restent en suspens pour le moment). Elle met aussi en difficulté des structures, comme les jardins d'enfants, dont l'organisation et la souplesse pédagogique sont largement favorables à l'accueil de la diversité des enfants, notamment ceux en situation de handicap. Pour accueillir tous les enfants à 3 ans, il faudra donc des moyens qui semblent précisément grevés par le financement de la création de nouvelles écoles maternelles privées par les communes, que l'État s'est engagé à reprendre pour partie à sa charge. Mais l'insuffisance de l'offre actuelle ne peut à elle seule à expliquer l'absence d'une fréquentation systématique et régulière par l'ensemble des enfants dès trois ans. Même si l'école maternelle publique est gratuite, jouent également des réticences sociales, culturelles et économiques à se séparer d'un jeune enfant, à le confier à des mains étrangères, à lui imposer les rythmes d'une vie en collectivité, etc. Toutes les familles se représentent l'importance de la scolarité pour le futur de l'enfant, mais à cet âge, elles balancent entre l'importance des apprentissages scolaires et la prise en compte de ses besoins et l'attention à sa singularité.

Une école comme les autres ?

Jointe au développement d'une offre de qualité, une politique intégrant plus largement les familles serait plus à même de répondre à cette exigence d'égalité qu'une obligation assortie de sanctions. Celle-ci fait figure d'une nouvelle « police des familles », notamment en milieux populaires, là où d'autres parents peuvent faire le choix d'écoles dites « alternatives » ou encore du unchooling. La réforme consacre une définition de l'école maternelle comme lieu d'instruction : elle couronne pour ainsi dire un processus de scolarisation de l'éducation des jeunes enfants initié dans les années 1970. Dès cette époque, l'école maternelle a été investie d'une mission de prévention contre l'échec scolaire. En ce sens, la réforme entérine une profonde rupture avec l'histoire de « la maternelle » telle qu'elle était défendue par toute une lignée d'inspectrices attachées à défendre sa cause et ses spécificités. La disparition de ce corps d'inspection spécifique à l'école maternelle à partir des années 1970 marque la première

étape de ces processus de scolarisation. Centrée sur la didactique des disciplines scolaires (français et mathématiques, massivement), la formation des nouveaux enseignants laisse très peu de place à l'école maternelle. Bref, celle-ci devient une école comme les autres, au détriment de la globalité du développement des jeunes enfants, notamment ses dimensions affectives et sociales.

Des bénéfices relatifs

Commencer l'école plus tôt favorise-t-il la réussite scolaire ultérieure ? Il existe aujourd'hui un

consensus sur les effets positifs de l'existence même d'une préscolarisation sur les performances futures des élèves. Mais les études internationales, celles de l'OCDE notamment, montrent un rendement décroissant de ce bénéfice : celui d'une seule année étant bien supérieur à celui d'une année supplémentaire, lui-même supérieur à une troisième, voire une quatrième année. Une étude française récente sur l'impact de la scolarisation des moins de trois ans va d'ailleurs dans ce

sens. Reste également ouverte la question des profits différentiels par rapport aux pratiques familiales, selon les milieux sociaux et les trajectoires de migration des familles. Les recherches qualitatives permettent de comprendre les processus sous-jacents à ces résultats statistiques. Menée, entre autres, dans une classe de toute petite et petite section en réseau d'éducation

prioritaire, notre enquête exploratoire, montre ainsi que, d'une part, les plus jeunes doivent s'adapter à une organisation destinée aux plus âgés majoritaires dans la classe. D'autre part, les exigences scolaires mettent d'emblée en difficulté toute une partie des enfants. Quand les pratiques familiales sont déjà proches des attentes en termes de comportements et d'apprentissage, l'entrée en maternelle permet de développer et valoriser ces compétences scolaires. Mais certains enfants de milieu populaire, notamment des garçons, vont être vite qualifiés de « peu performants ». Soit ils restent en retrait des activités de la classe et communiquent très peu, y compris avec leurs pairs. Soit ils débordent du cadre scolaire et se font reprendre par l'enseignante. D'autres enfants enfin, souvent des filles, s'adaptent plus facilement à ce contexte et on observe aussi un certain guidage entre elles pour répondre aux demandes de l'enseignante. Bref, cette toute première année d'école maternelle se révèle particulièrement discriminante selon le milieu social et le genre des enfants. En elle-même, l'obligation scolaire dès trois ans ne peut en rien résoudre la question des inégalités sociales de réussite que l'école maternelle crée d'emblée en tant qu'institution d'enseignement.

Course à la précocité

Enfin, tous les enfants sont-ils prêts à aller à l'école à trois ans ? Même si la grande majorité des enfants finit par s'adapter en se pliant aux formes et normes scolaires, il est impératif de ne pas se limiter aux seuls facteurs psychologiques individuels et de renverser la question : l'école maternelle est-elle prête à s'adapter à la diversité des enfants ?

En l'état actuel, la réponse est négative dans la mesure où, en constituant d'emblée un système d'évaluation des élèves, des attentes scolaires précoces mettent en difficulté toute une partie d'entre eux. D'où aussi le risque de programmes compensatoires, dès la crèche, pour préparer l'entrée en maternelle, qui méconnaissent aussi les spécificités des apprentissages des très jeunes enfants. En outre, les conditions mêmes de cette scolarisation y font obstacle : pour ne prendre qu'un exemple, le taux d'encadrement est en moyenne d'un enseignant pour 25 élèves par classe, soit l'un des plus élevés des pays de l'OCDE. Enfin, il faut se rappeler

que moins d'un enfant sur cinq a fréquenté un établissement d'accueil collectif : l'entrée à l'école (maternelle) constitue donc une profonde rupture pour la très grande majorité.

La loi laisse donc entiers ces défis et consacre une course à la précocité qui est aussi une course contre la relégation sociale. On ne le soulignera jamais assez : « Trop d'école tue l'école ». Là où d'autres pays ont fait le choix de différer cette scolarisation des jeunes enfants, la France est déjà l'un des pays où le poids du milieu social des familles est le plus important sur les performances des élèves et tend à s'accroître. Avec son corollaire d'un éternel retour aux « fondamentaux », cette scolarisation obligatoire fait figure de « pharmakon », remède et poison à la fois. Avec des exigences scolaires précoces, elle fait le lit de l'échec d'une partie des enfants, échec dont on sait qu'il est cumulatif au fil de la scolarité.